

La Roche-sur-Yon, le 28/04/2026

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Hôtel de Ville et Agglomération
Place du Théâtre
BP 829
85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 47 47 47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00. Le quorum étant atteint, il procède à l'appel et fait la lecture des pouvoirs.

Présents : 33

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Laurent FAVREAU, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Jacky GODARD, Monsieur Thierry GANACHAUD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur David BÉLY, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Françoise RAYNAUD, Madame Sophie MONTALÉTANG, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Madame Angie LEOEUF, Madame Sylvie DURAND, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD, Madame Marie-Claude MOREAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Laurence BEAUPEU, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Nathalie GOSSELIN, Madame Frédérique PÉPIN, Monsieur Jacques BESSEAU, Madame Patricia LEJEUNE, Monsieur Philippe PORTÉ, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Madame Angélique PASQUEREAU.

Pouvoirs : 10

Monsieur Pierre LEFEBVRE à Madame Sylvie DURAND, Monsieur François GILET à Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrick DURAND à Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH à Madame Sophie MONTALÉTANG, Madame Cécile DREURE à Madame Angie LEOEUF, Madame Christine RAMPILLON à Monsieur David BÉLY, Madame Dominique BOISSEAU-RAPITEAU à Madame Patricia LEJEUNE, Monsieur Guy BATIOU à Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Pierre CASSARD à Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Sébastien ALLAIN à Madame Frédérique PÉPIN.

Absents : Monsieur Christophe HERMOUET, Monsieur Nicolas HÉLARY (début de séance).

Secrétaire de séance : Françoise RAYNAUD

Monsieur le Président propose la désignation de Françoise RAYNAUD en qualité de secrétaire de séance. Il appelle aux remarques sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 novembre 2025.

Le procès-verbal du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1 MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON

Yannick DAVID : Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification des statuts de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR,

2 CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE DEUX AUVENTS SITUÉS SUR LES ABORDS DU STADE DE FOOTBALL SUR LA COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Laurent FAVREAU : La Communauté d'Agglomération s'est ainsi associée avec la société d'économie mixte Vendée Énergie, pour créer la société par actions simplifiée ROCHE AGGLO ÉNERGIES, chargée de développer, réaliser et exploiter des unités de production d'énergie renouvelable sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Cette société a vocation à se voir confier des autorisations domaniales, sur le fondement de l'article L. 2122-1-3 2° du Code général de la propriété des personnes publiques.

C'est dans ce contexte que le Propriétaire a souhaité transférer la gestion de deux auvents à construire, situé sur les abords du stade de football, sur la Commune de LA CHAIZE-LE-VICOMTE, afin d'y installer un équipement photovoltaïque pour produire et commercialiser de l'électricité. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de transfert de gestion.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR,

3 VENDÉE EAU – GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CONVENTIONS DE FACTURATION ET DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR,

4 MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE STRUCTURES EXTÉRIEURES AU TITRE DE 2026

Jacky GODARD : Conformément à la réglementation, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte des différentes mises à disposition de personnels de l'Agglomération auprès de structures extérieures, au titre de 2026.

PREND ACTE

5 PROCÉDURE INTERNE DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES, MORALES OU DISCRIMINATOIRES AU TRAVAIL

Arrivée de Monsieur Nicolas HELARY

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la procédure interne de signalement et de traitement des violences sexistes, sexuelles, morales ou discriminatoires au travail.

Martine CHANTECAILLE : « Comme en Conseil Municipal, j'aurais un seul mot, c'est « enfin ». Enfin, parce que l'enjeu de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations est important. Notre collectivité est bien évidemment concernée. À double titre, c'est un lieu de travail et un lieu de pouvoir, qui n'est donc pas à l'abri de ces fléaux. Enfin, parce que tous les ans depuis 2020, vous m'entendez en Conseil Communautaire lors de la présentation du rapport Égalité femmes-hommes rappeler, insister sur la mise en œuvre d'une telle procédure. Enfin, parce que le décret sur ce dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique date de mars 2020. Nous sommes en février 2026. Il y a eu des victimes, peut-être. Pendant ces 6 ans, le non-respect de la loi, le temps pris, est un temps perdu pour elle. Donc, enfin. »

PREND ACTE

6 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2026 – CRÉATION D'INSTANCES CONSULTATIVES DU PERSONNEL COMMUNES ET MISE EN ŒUVRE DU VOTE ÉLECTRONIQUE

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil Communautaire que les instances consultatives pour le personnel soient communes à la Ville de La Roche-sur-Yon, au Centre Communal d'Action Sociale, à la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon et au Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon Agglomération, que ces instances soient placées auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération qui organisera les élections professionnelles de 2026, avec le maintien du paritarisme numérique au sein des instances. Il est également demandé la mise en place d'un système de vote électronique pour les élections professionnelles 2026 en retenant un prestataire spécialisé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

7 FOURNITURE ET GESTION DE TITRES REPAS DÉMATÉRIALISÉS – CONVENTION RESAH

Jacky GODARD : Dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la fourniture et la gestion de titres repas dématérialisés, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite contracter avec la centrale d'achat du RESAH. Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature de la convention avec le RESAH dans le cadre de cette prestation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

8 SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ACCEPTATION D'UN DON DE MATÉRIEL DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter de la part du Département de la Vendée un don de matériel à destination des associations du territoire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

9 SECTEUR DE LA MALBOIRE – PERMIS D'AMÉNAGER NORD-OUEST - DÉCLARATION DE PROJET

Thierry GANACHAUD : Afin de mener à bien le projet global du futur pôle d'activités de la Malboire, des acquisitions foncières sont nécessaires. Une procédure de DUP a donc été enclenchée lors du Conseil Communautaire du 6 mars 2025.

Le préfet de la Vendée, en date du 23 juillet 2025, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la DUP, l'enquête parcellaire et le permis d'aménager qui se sont déroulés du 26 août 2025 au 24 septembre 2025. Le commissaire enquêteur dûment désigné par le Tribunal Administratif a remis son rapport, ses conclusions et l'avis favorable le 24 novembre 2025.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la déclaration de projet afin de continuer la procédure de DUP avant que le préfet de la Vendée ne prononce la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

10 SECTEUR DE LA MALBOIRE – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ - APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Thierry GANACHAUD : Afin de mener à bien le projet de zone d'activités sur le site de la Malboire, un schéma global a été étudié sur l'ensemble du pôle métropolitain. L'aménagement de ce site se fera par le biais de 2 outils opérationnels : un permis d'aménager sur la partie au Nord du chemin Napoléon (appelé Malboire Nord-Ouest) et une ZAC (ZAC Malboire) sur le reste du site.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC.

Ce dossier est composé comme suit :

1. Le rapport de présentation,
2. Le Programme des Équipements Publics (PEP) à réaliser dans la zone. Le programme global de constructions à réaliser dans la zone,
3. Les modalités Prévisionnelles de Financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps,
4. Les pièces annexes comprenant :
 - a) L'étude d'impact actualisée ainsi que ses annexes,
 - b) L'information relative à l'absence d'avis de l'Autorité environnementale,
 - c) Le courrier de l'Agglomération au Département de la Vendée et la réponse de celui-ci concernant les accès au site.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

11 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2025 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Angie LEBOEUF : Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport annuel des actions réalisées en 2025 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées. Il est précisé qu'en vertu de l'article L.2143-3 du CGCT, le rapport sera transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

Patricia LEJEUNE : « Merci d'avoir repris les grandes lignes de ce rapport, qui est vraiment complet. On s'aperçoit que le handicap est pris dès le plus jeune âge jusqu'à la fin de vie, et la perte d'autonomie à tout âge. Et ça reprend aussi notre Charte d'accessibilité dite universelle pour la Ville et l'Agglomération. C'est un travail effectif qui concerne tout le monde, pour que tout le monde puisse bien vivre ensemble. Et je tenais à remercier tous nos services. C'est vrai que

j'ai essayé d'être un peu dans la synthèse mardi soir. Mais comme le disait Madame LEBOEUF, c'est très dense ce qui est fait sur la Ville et sur l'Agglomération. Donc, un grand merci à tous les services. Je tenais à remercier aussi mes collègues élus d'autres Communes, qui nous suivent sur les Commissions communales et intercommunales d'accessibilité qui se réunissent plusieurs fois par an. Et une mention un peu spéciale pour mon collègue Manuel GUIBERT, Maire de Fougeré, qui est toujours présent, et qui est vraiment fidèle dans son poste avec nous. Et surtout, ne pas oublier toutes les associations avec lesquelles je travaille tous les jours, en parfaite concertation pour tous les projets. Et ceux qui avaient été cités aussi, tous les partenaires, que ce soit le Concorde, le Grand R, etc. Tout le monde travaille dans ce sens-là, pour que tout le monde puisse vivre comme il faut sur la Ville de La Roche-sur-Yon et sur l'Agglomération. »

Monsieur le Président : « Merci à toutes les deux pour ce rapport. C'est quelque chose d'extrêmement important et qui nous tient tous à cœur. Et bravo pour ce qui a été fait.

PREND ACTE

12 POLITIQUE DE LA VILLE, POLICE DE LA PUBLICITÉ ET CONTRIBUTION FORFAITAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2026

Manuel GUIBERT : À l'issue des Commissions Locales d'Évaluations des Charges Transférées des 16 septembre et 28 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le montant des attributions de compensation pour 2026.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

13 SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sortent de la salle du Conseil : Monsieur Yannick DAVID, Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Thierry GANACHAUD et Monsieur Pascal THIBAUT.

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'attribuer des subventions par anticipation au vote du BP 2026 pour la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 35 VOIX POUR,

8 élus ne prennent pas part au vote : Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Thierry GANACHAUD, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur François GILET, Madame Angie LEBOEUF, Madame Michelle GRELLIER, Madame Christine RAMPILLON, Monsieur Pascal THIBAUT.

Reviennent dans la salle du Conseil : Monsieur Yannick DAVID, Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Thierry GANACHAUD et Monsieur Pascal THIBAUT.

14 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil Communautaire de valider la demande de subventions dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique de l'Yon, chaussée de Roussière, auprès de l'État et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

15 CONVENTIONNEMENT AVEC FERME PÉDAGOGIQUE DE LA JARRIE ET AIR PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DE SUBVENTION EN INVESTISSEMENT

Manuel GUIBERT : Ces deux associations ont bénéficié d'une subvention en investissement dans le cadre de la campagne de subvention 2025, une convention doit être établie afin de procéder aux versements. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces conventions et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

16 PRESTATIONS DE CONTRÔLES ET DE MAINTENANCE RÉGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe de groupement de commandes pour des prestations de contrôles et de maintenance réglementaires obligatoires, d'accepter les termes de la convention de groupement, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

17 MARCHÉS PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Manuel GUIBERT : Le Conseil est appelé à autoriser la signature d'avenants sur les marchés suivants :

Marché n° G22012 – Lot n° 1 – Acquisition de sièges et d'assises – avenant n° 4 ;

Marché n° G22013 – Lot n° 2 – Acquisition de plans, tables, et rangements – avenant n° 2 ;

Marché n° G24044 – Lot n° 1 – Signalisation de police et équipements de sécurité – Avenant n° 1 ;

Marché n° G24045 – Lot n° 2 – Signalisation directionnelle – Avenant n° 1 ;

Marché n° G25006 – Lot n° 6 – Vêtements, chaussures, EPI et accessoires pour police municipale et ASVP – Avenant n° 1.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

18 PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION 2026-2028 – PROTOCOLE D'ACCORD

Françoise RAYNAUD : Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil inscrit dans le Code du travail pour accompagner de façon renforcée les personnes éloignées de l'emploi du territoire. Un PLIE est régi par son protocole d'accord qui rappelle les fondamentaux et les orientations locales pour sa mise en œuvre. Le protocole d'accord actuel du PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération effectif sur la période 2022-2025, nécessite une révision pour intégrer notamment les évolutions liées à la loi du Plein Emploi, applicable depuis le 1er janvier 2025. Il est proposé aux élus de valider le nouveau protocole d'accord qui sera cosigné par l'État, le Département, France Travail et La Roche-sur-Yon Agglomération pour la période 2026-2028, s'inscrivant ainsi dans la programmation FSE+, principal financement du dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

19 AVIS PRÉALABLE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION – CRÉATION EN 2026 D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) PAR LE RÉSEAU « LES CHÉRUBINS » – COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

Annabelle PILLENIÈRE : Conformément à la procédure de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, le groupe « Les Chérubins » a déposé une demande d'avis auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération en prévision de l'installation courant 2026 d'une micro-crèche de 12 places sur la Commune de La Roche-sur-Yon (quartier des Oudairies).

Il est proposé au Conseil Communautaire de formaliser un avis rendu sur le fondement des besoins recensés sur notre territoire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR,

20 PACTE TERRITORIAL 2025-2029 (FRANCE RÉNOV) – AVENANT FINANCEMENT SYDEV

Gisèle SEWERYN : Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de Pacte territorial France Rénov' venant augmenter la participation du SYDEV auprès des collectivités de Vendée.

Laurent FAVREAU : « C'est avec plaisir que nous allons accompagner le Guichet d'habitat de La Roche-sur-Yon. Mais il faut savoir que c'est une enveloppe d'un petit peu moins d'un million d'euros, mon cher Manuel. Nous l'avons voté cet après-midi. Je crois que c'est 930 000 euros que nous rajoutons dans les Guichets uniques de l'habitat sur l'ensemble de la Vendée, afin de permettre la rénovation énergétique. Parce que nous sommes convaincus qu'elle doit passer par les ménages. Donc, face aux défaillances d'autres opérateurs, le Syndicat d'énergie a souhaité encore mieux accompagner les intercommunalités. J'espère qu'ils seront utilisés à bon escient, mais je n'ai aucun doute. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR,
1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Guy BATIOU.

LE PRÉSIDENT INFORME LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES SUR LES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Monsieur le Président: « Vous avez devant vous les décisions qui ont été prises par le Président et le Bureau. Je déclare donc ce Conseil terminé. Le prochain devrait avoir lieu le 4 avril, pour pouvoir voter le Président et Vice-Président du futur Bureau de l'Agglomération.

Je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai eu pendant ces six années à travailler avec vous, à vos côtés. On a pu travailler ensemble. Je souligne souvent que toutes les délibérations concernant le Bureau et toutes les délibérations du Conseil ont été votées à l'unanimité des Maires de l'Agglomération. Et on peut assez s'en féliciter sur ce travail collectif.

Merci à tous ceux qui ont passé quelques années ici, 6 ans, 12 ans, d'autres plus, certains 18 ans. Merci, mon cher premier Vice-Président, de ces années passées à tes côtés. J'ai beaucoup appris à tes côtés. On a aussi beaucoup rigolé, mais on a aussi beaucoup, beaucoup, beaucoup travaillé. Et c'était un vrai plaisir. Merci à toutes et à tous.

Au plaisir de retrouver, dans la rue ou ici, ceux qui candidatent pour le prochain mandat. Et je vous souhaite une très belle soirée. »

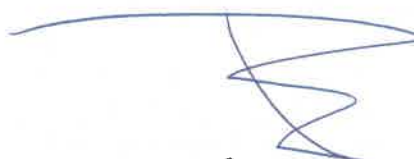
La séance est levée à 18h57.

Le Secrétaire,
Françoise RAYNAUD



Le Secrétaire
Isabelle CAHAND

Le Président,
Luc BOUARD



Le Président,
ROMAIN BOSSIS